

# CONSEILS DE QUARTIER PARTICIPEZ !

Les trois conseils de quartier qui animent la vie locale du 2<sup>e</sup> arrondissement se renouvellent. Chaque conseil correspond à une zone du territoire : Sentier-Bonne Nouvelle, Montorgueil/Saint-Denis et Vivienne/Gaillon.

Ces instances de démocratie participative sont ouvertes à tous ceux et toutes celles qui **habitent, travaillent ou exercent une activité associative dans le 2<sup>e</sup>** et permettent de :

## ASSURER UN LIEN

entre les élu-e-s, les habitant-e-s, les usagers et les usagères du quartier

## ETRE FORCE DE PROPOSITION

sur les projets du quartier et de l'arrondissement, ainsi que sur le budget participatif de Paris

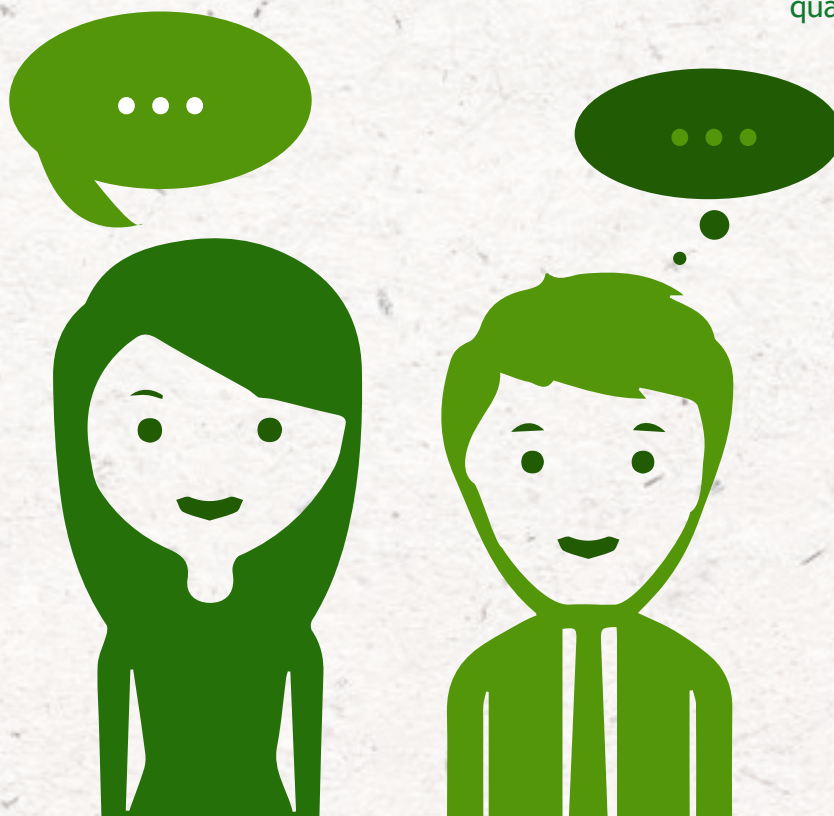


Réunion une fois par trimestre (annoncée dans le journal du 2<sup>e</sup> et sur le site internet de la mairie)

Débats publics et ouverts à toutes et à tous

Comptes rendus et ordres du jour disponibles sur le site internet de la mairie : [www.mairie2.paris.fr](http://www.mairie2.paris.fr)

Charte des conseils de quartier disponible sur le site internet de la mairie



**CANDIDATEZ AVANT LE 2 NOVEMBRE 2018  
(VOIR MODALITÉS AU DOS)**

# QU'EST-CE QU'UN CONSEIL DE QUARTIER ?

## POUR QUI ? POUR TOUT LE MONDE !

Tout-e Parisien-ne peut être conseiller ou conseillère de quartier, quel que soit son âge ou sa nationalité. Les conseils de quartier du 2<sup>e</sup> sont paritaires.

## UN RÔLE PIVOT DANS L'ARRONDISSEMENT

Les conseils de quartier sont des lieux de démocratie participative. Les conseillers et conseillères sont investi-e-s des missions suivantes :

- Assurer la cohésion entre les divers-e-s acteurs et actrices du quartier (Maire, élu-e-s, associations, riverain-e-s, usagers et usagères du quartier)
- Enrichir les projets de l'arrondissement de leur expérience du quartier.
- Etre force de proposition sur les projets d'intérêt général, le budget de l'arrondissement et le budget participatif de la Ville de Paris. A ce titre, les vœux votés en séance plénière des conseils de quartier peuvent être repris par le conseil d'arrondissement.

## UNE CERTAINE AUTONOMIE

Chaque conseil dispose d'un budget de fonctionnement de 3306 €. Cette somme est dédiée à l'acquisition de biens consommables, de dépenses de communication, d'animation et de fonctionnement pour les conseils de quartier. Le budget d'investissement, quant à lui, s'élève à 8264 € par conseil de quartier. Cette somme couvre l'acquisition de bien durables : équipements, mobilier urbain, aménagements de voirie...

Les conseils de quartier ont aussi une certaine indépendance politique. Aussi, au cours de leurs réunions, les élu-e-s n'y ont pas le droit de vote. De même, ils peuvent créer des commissions thématiques et organiser des réunions ou des commissions interquartiers.

## SAVOIR FAIRE ET FAIRE SAVOIR

Une fois par an, les conseils de quartier se réunissent et présentent un rapport d'activité au maire d'arrondissement et aux élu-e-s présent-e-s.

Candidature à  
envoyer avant le  
2 novembre 2018 :

Par courrier  
Mairie du 2e  
8, rue de la Banque  
75002 Paris

Par e-mail  
CQ-Paris02@paris.fr

Sur Internet  
mairie02.paris.fr  
pour télécharger  
le bulletin de  
candidature

Les 3 conseils de  
quartier du 2<sup>e</sup>

Sentier-Bonne Nouvelle  
Montorgueil - Saint Denis  
Vivienne - Gaillon

## BULLETIN DE CANDIDATURE AU RENOUVELLEMENT PARTIEL DES CONSEILS DE QUARTIER

Nom ..... Date de naissance .....

Prénom ..... Téléphone(s) .....

Adresse ..... Courriel .....

..... Profession .....

- Je souhaite participer à mon conseil de quartier et au tirage au sort qui désignera des nouveaux membres.
- Je souhaite être informé-e de l'actualité de mon conseil de quartier.